

Projet éolien de Feilluns

Bulletin d'information n°2 - Juin 2019

ABO
WIND

Nous souhaitons, dans ce deuxième bulletin, vous informer de l'avancement du projet éolien. Vous trouverez annexé à ce bulletin, un flyer qui reprend les principales thématiques abordées lors de la réunion publique du 22 mars 2019

L'avancement du projet éolien

L'étude de vent : Réduction de la hauteur du mât de mesure

Un mât de mesure de 120 mètres a été installé en mars 2019 à Feilluns. La tramontane soufflant par vent moyen à fort dans les haubans du mât de mesure génère un bruit qui peut s'entendre depuis le village. Pour faire face à cette gêne, ABO Wind a décidé de modifier la hauteur du mât.

Ainsi, la hauteur du mât de mesure est réduite de 120 m de haut à 48 m.

Dans le cadre de l'étude des chiroptères, un instrument de détection des chauves-souris est installé sur le mât de mesure afin d'enregistrer toutes les activités de ce groupe d'espèces en hauteur, pour une période d'avril à octobre. C'est pour cette raison que le mât de mesure de 48m sera conservé *a minima* jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Par ailleurs, pour permettre le bon déroulement de l'étude de vent, un Lidar a été installé au pied du mât.



Photographie d'un LiDAR installé dans le cadre d'un projet en Creuse

Le LiDAR est un matériel de mesure qui permet, par l'envoi d'un faisceau lumineux invisible, de déterminer la vitesse du vent à différentes altitudes. Pour cela, le détecteur analyse la façon dont l'onde lumineuse se réfléchit sur les particules d'aérosols en suspension dans l'air.

On peut faire le parallèle avec les sonars qui utilisent, eux, des ondes sonores. Le LiDAR mesure la vitesse du vent jusqu'à zoom d'altitude.

ACTE DE VANDALISME SUR LE MAT DE MESURE :

Nous déplorons l'acte de vandalisme réalisé sur le mât dans la nuit du 11 au 12 juin. Face à l'importance de cet acte, une enquête de la gendarmerie est en cours. En dehors du préjudice matériel, il est important de souligner **l'extrême dangerosité d'un tel acte** de vandalisme. La tension des haubans et la taille du mât entraînent des risques de dommages corporels très importants sur les personnes en cas de tentative de démontage sauvage.

Le nouveau mât de 48 m a été installé pour poursuivre l'étude du projet.

L'étude acoustique : Déplacement d'un point de mesure

Pour rappel, une étude acoustique est réalisée dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement d'un projet éolien. Les différentes étapes sont détaillées sur notre dernier bulletin d'information distribué en janvier 2019 et disponible en téléchargement sur la page web du projet de Feilluns.

L'étude acoustique débute par une campagne de mesures acoustiques.

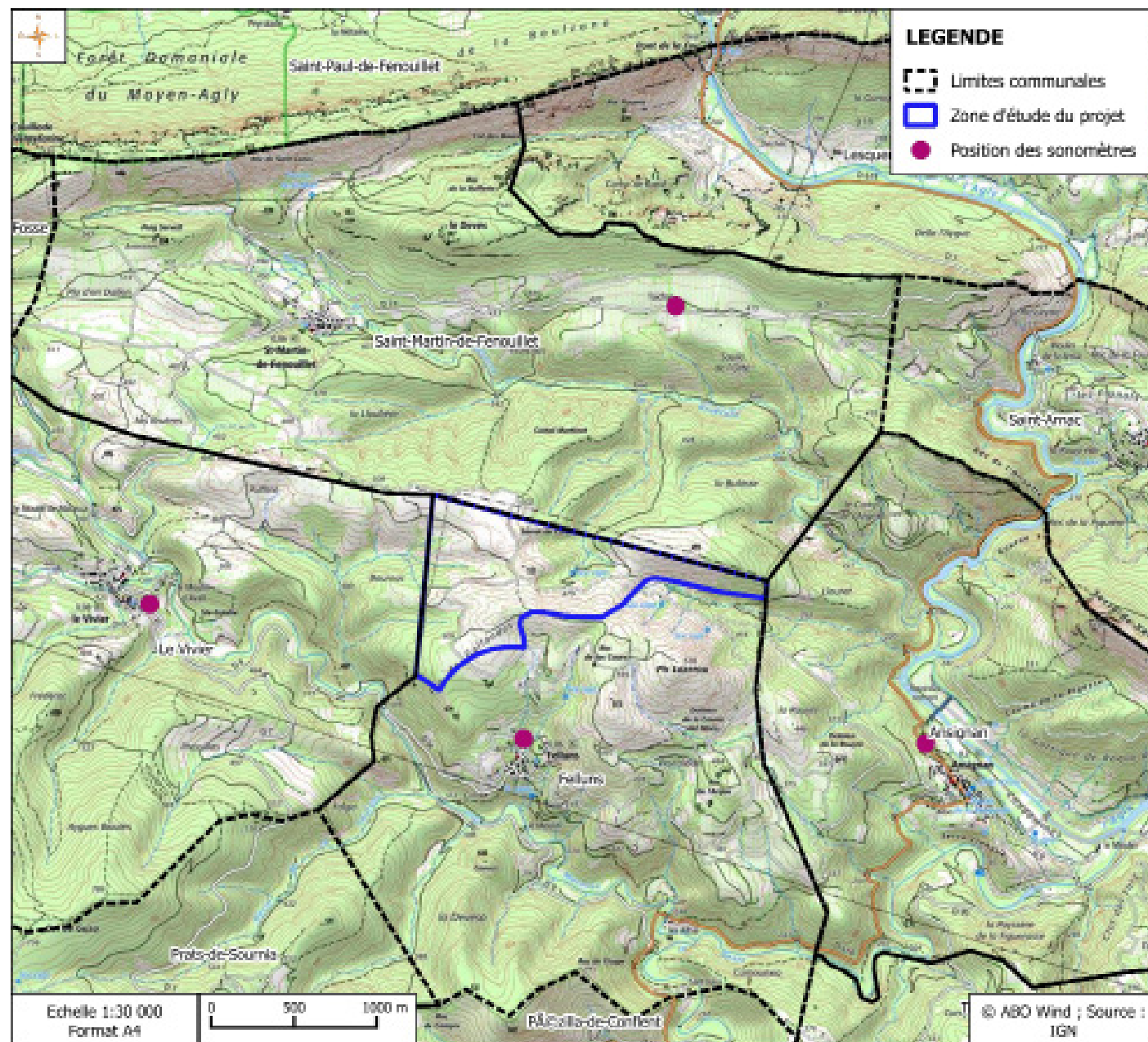
Cette dernière s'est déroulée en mai 2019 pour le projet éolien de Feilluns. Pendant une durée de trois semaines, le niveau sonore a été mesuré à quatre points d'écoute différents : Feilluns, Ansignan, Le vivier et Taichac, sur la commune de Saint Martin de Fenouillet.

Les données récoltées sont représentatives de toutes les conditions de vent pouvant exister sur le site.

En ce qui concerne le point de mesure choisi dans le village de Feilluns, ABO Wind a pris connaissance, lors de la réunion publique du projet, de la présence d'une menuiserie à proximité. Suite à cette information, il était possible, soit de rajouter un point d'écoute dans le village, soit de modifier l'emplacement de la mesure.

ABO Wind a fait le choix d'adapter la localisation du point d'écoute pour s'éloigner de la menuiserie, et ainsi éviter les interférences sonores susceptibles de réduire la qualité de l'étude.

Carte de localisation des points de mesures de la campagne acoustique



Les captages d'eau

Deux captages d'eau se trouvent dans la zone d'étude du projet : le captage d'Aygodisso et le captage de Canarillos.

La réglementation actuelle des captages d'eau interdit l'installation d'éoliennes dans les périmètres de protection immédiats et rapprochés.

Ainsi, dans l'optique d'avoir une meilleure flexibilité sur la variante d'implantation, nous avons mandaté un hydrogéologue agréé pour qu'il étudie les flux d'eau de ces captages, la composition du sol et les réglementations existantes.

L'étude hydrogéologique réalisée démontre que l'implantation d'éoliennes sur ces périmètres rapprochés n'impacterait en aucun cas la ressource en eau des captages.

Malgré ces résultats, ABO Wind a pour l'instant décidé de ne pas lancer la procédure de modification et d'étudier un projet en dehors de ces périmètres de protection des captages.

Les principales étapes du projet

Les études environnementale, acoustique, et paysagère qui constituent les volets principaux de l'étude d'impact sont actuellement en cours. **Les états initiaux seront finalisés en automne : le choix du modèle d'éolienne et de l'implantation du projet seront donc effectués pendant l'hiver 2019-2020.**

Planning réalisé

- **Janvier 2019** : lancement des études environnementale, paysagère et acoustique
- **Mars 2019** : montage du mât de mesure
- **Mai 2019** : campagne de mesure acoustique
- **Octobre 2019** : réception de l'état initial paysage : identification des enjeux du territoire et des points de vue qui feront l'objet de photomontages
- **Fin octobre / début novembre 2019** : réception de l'état initial environnemental provisoire : nous aurons les données récoltées tout au long de l'année 2019 en ce qui concerne l'avifaune, la faune, la flore et les chiroptères
- **Novembre 2019 / janvier 2020** : réflexion sur la variante d'implantation
→ **information et concertation sur le projet**



Planning à venir

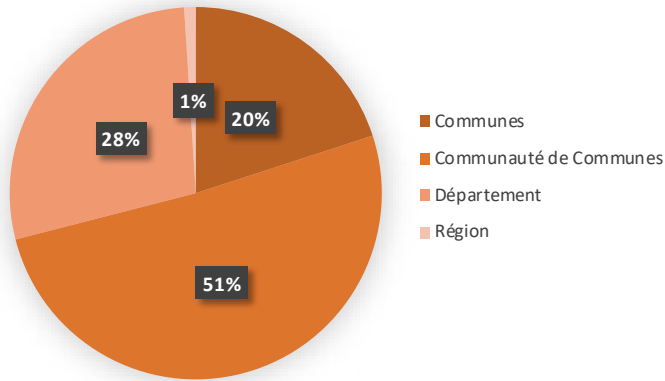
- **Février / mai 2019** : mise en place des mesures et préparation du dossier de demande d'autorisation environnementale
- **Juin 2019** : dépôt de la demande d'autorisation environnementale en préfecture

Les retombées pour le territoire

Le projet éolien de Feilluns va générer des retombées sur l'ensemble du territoire, commune d'implantation, Communauté de communes, département et région, via notamment la fiscalité.

L'éolien est soumis à 4 taxes réparties entre les différentes collectivités.

Répartition de la fiscalité éolienne



La zone d'étude du projet de Feilluns est également constituée de parcelles communales : la commune bénéficiera donc de retombées directes, dues à la location des terrains pour la mise en place des aménagements. Ces retombées sont indépendantes du système de fiscalité qui dépend de l'Etat.

Toutes ces retombées permettront à la commune d'implantation et aux autres collectivités locales de réaliser des projets de territoire, et ainsi d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Estimation :

Pour une éolienne de 3 MW la fiscalité est de 30 000€/an pour l'ensemble des collectivités

ABO Wind en France



4 Agences



158 éoliennes



306 MW installés

Page internet

Le projet éolien de Feilluns dispose d'une page internet. Elle est régulièrement mise à jour et vous permet de prendre connaissance des dernières avancées du projet. Elle vous permet également de nous poser vos questions à tout moment via le formulaire « Foire à questions » et éventuellement de nous demander des rendez-vous.

La page internet du projet est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/feilluns.html>



Contacts

Pour la période du 1^{er} juillet au 31 septembre 2019

Aurélien Saulières

Tél. : 05 34 31 89 66 - 07 86 08 90 74

@aurelien.saulieres@abo-wind.fr

Responsable du projet

Claire Pédeau

Tél. : 05 32 26 13 74 - 06 74 41 71 55

@claire.pedeau@abo-wind.fr

Responsable de la communication

Cristina Robin

Tél. : 05 34 31 13 43

@cristina.robin@abo-wind.fr

 www.abo-wind.com/fr

 @ABOWindFrance

 ABO Wind SARL/France

ABO
WIND
Tournés vers le futur